

N° FIN/2022/07

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	26 janvier 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 janvier 2022	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 46

Séance du 3 février 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 3 février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h15 sauf délibérations n° 1 et 2), M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA (sortie en cours de séance sauf délibérations n° 7 et 8), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Yannick VILLAIN
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Frédéric MORISOT, pouvoir à M. Didier MIGNON
M. Cyril HAGHEBAERT
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
Mme Valérie SUBRENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) – année 2021

FIN/2022/07

Conseil communautaire du
3 février 2022

Objet : Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) – année 2021

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Considérant les charges de centralité dans le domaine de la culture, du sport et des centres de loisirs/MJC (subventions versées aux associations dans les domaines précités,) et les coûts des structures,

Considérant le souhait d'appliquer les critères de répartition de la DSC de la façon suivante :

- la part potentiel financier à hauteur de 26 % -inversement proportionnel-,
- la population à hauteur de 25 %,
- les charges de centralité dans les domaines de la culture et du sport à hauteur de 49%,

Considérant qu'il est décidé d'une enveloppe de 130 000 €,

Considérant le tableau annexé,

Vu la commission des finances du 24/01/2022,

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 24/01/2022,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la répartition conformément au tableau annexé pour l'année 2021,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette Dotation de solidarité communautaire (DSC).



Pour copie conforme,
Le Président
Nicolas SORET